



Transition Pro (Anciennement FONGECIF)

Pôle emploi

Avant le début de la formation : contactez le pôle emploi afin de connaitre vos droits

- 1- AIF : Aide Individuelle à la Formation
- 2 CPF : Compte Personnel de Formation

Votre employeur Qui peut contacter un OPCO

(Anciennement UNIFAF)

Vous travaillez dans le public



ANFH

Projet Promotion professionnelleDemander à l'employeur le plus tôt

possible une prise en charge de la formation

CPF: Compte Personnel de Formation (via votre espace internet personnel CPF) Vous sortez de formation IDE

Vous n'avez pas travaillé

